



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

10/11/2022

AFFICHEE LE :

10/11/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 25

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

L’an deux mil vingt deux, le 16 novembre , à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Denis LE THOREL, Fabienne KACZMAREK, Laetitia POTTIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAY-MONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Gilles SEBIRE à Serge RICCI, Christophe LEGENDRE à Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU SPORT SUR ORDONNANCE VERS LES CLUBS PARTENAIRES

DELIBERATION N° **DELIB-2022-111**

RAPPORTEE PAR : Madame Emmanuelle LEPETIT

La Ville met en place, en collaboration avec les Villes de Caen et d'Hérouville Saint-Clair, le dispositif sport sur ordonnance « Prescri'Sport ».

A l'issue des 20 séances de sport adapté, en petit groupe, notre action prévoit la mise en relation avec les associations locales (clubs sportifs partenaires du sport sur ordonnance) pour 10 séances de découverte/initiation. L'objectif de cette connexion avec les associations locales est d'engager les bénéficiaires vers une pratique régulière et durable.

Afin de couvrir l'association et le bénéficiaire, il est proposé de prendre en charge, à hauteur de 40€ par bénéficiaire, la part « fédérale » (licence) de l'adhésion à l'association, incluant notamment l'assurance, pour ces 10 premières séances. La part associative sera réglée par le bénéficiaire à l'issue des 10 séances s'il souhaite poursuivre l'activité sportive.

Cette action est destinée à l'ensemble des bénéficiaires mondevillais, caennais et hérouvillais du dispositif sport sur ordonnance « Prescri'Sport » ayant suivi le cursus à Mondeville et faisant le choix d'une association partenaire de l'action.

La ville de Mondeville s'engage à rembourser au partenaire le montant de l'aide par bénéficiaire en fin de saison sportive.

Le projet de convention joint en annexe de la présente délibération, à passer avec chaque association partenaire, précise les conditions de mise en œuvre et d'accompagnement de ce dispositif.

Par conséquent,

Après saisine de la commission Sport, culture, lecture publique et événementiel du 25 octobre 2022,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le dispositif d'aide aux bénéficiaires et aux clubs partenaires,
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention joint en annexe à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer ces conventions ainsi que tout acte se rapportant à la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT